

VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

2026



Chères citoyennes et chers citoyens,

La présentation d'un budget municipal est toujours un moment charnière dans une année remplie d'émotions. Depuis le 2 novembre dernier, vous m'avez donné le privilège de vous représenter comme première mairesse de notre belle municipalité.

Ce privilège vient avec son lot de responsabilités, notamment celle de se mettre rapidement au travail afin de préparer, avec la nouvelle équipe que vous avez choisie, le budget 2026.

Je tiens à souligner le travail important de l'administration, qui a pris le temps d'accompagner chacun des élus afin de bien présenter l'ensemble des dépenses et l'état des infrastructures de notre municipalité. Depuis plusieurs années, certains projets essentiels ont été reportés à plus tard. Aujourd'hui, nous arrivons à un point où nous devons agir.

Nous parlons ici d'interventions nécessaires autant sur nos bâtiments municipaux que sur nos routes, et plus largement sur l'ensemble de nos infrastructures municipales. Ces interventions sont essentielles afin d'assurer la sécurité, la fonctionnalité et la durabilité de nos installations.

Nous parlons ici d'interventions nécessaires autant sur nos bâtiments municipaux que sur nos routes, et plus largement sur l'ensemble de nos infrastructures municipales. Ces interventions sont essentielles afin d'assurer la sécurité, la fonctionnalité et la durabilité de nos installations.

En ce qui concerne nos bâtiments municipaux, des interventions sont requises notamment pour l'église, la Maison des organismes (presbytère) et l'hôtel de ville. Investir dans nos infrastructures, c'est s'assurer de leur pérennité et de leur sécurité, autant pour les citoyens d'aujourd'hui que pour les générations à venir. Ce sont des décisions qui permettent de prévenir des problèmes plus importants et plus coûteux à long terme.

Il est important de préciser que, avant même d'entreprendre des travaux ou d'aller chercher des subventions, la municipalité a l'obligation de faire réaliser des rapports d'expertise par des professionnels qualifiés.

Ces rapports nous permettent d'avoir un portrait honnête de l'état de nos infrastructures et de planifier les interventions de façon rigoureuse et responsable. La réalisation de ces rapports représente déjà un investissement important pour la municipalité. À titre d'exemple, un seul rapport d'expertise peut représenter un coût minimal d'environ 25 000 \$, et ce, avant même le début des travaux.

Le budget 2026 se veut un budget responsable.

450 264-2555
info@stanicet.com

Au cours des dernières années, les coûts liés aux investissements municipaux ont augmenté de façon importante. Cette réalité a un impact direct sur la gestion des finances municipales et sur les décisions que nous devons prendre. C'est pourquoi la municipalité appuie les démarches effectuées par les organismes qui représentent les municipalités auprès du gouvernement, afin de faire reconnaître ces enjeux et de permettre aux municipalités de diversifier leurs sources de revenus. L'objectif est de ne pas dépendre uniquement de la taxe foncière pour répondre à l'augmentation des dépenses et aux besoins de la population.

Le budget 2026 se veut un budget responsable. Il vise à assumer les décisions que tout dirigeant municipal doit prendre pour le bien de sa communauté, dans le respect de la capacité de payer de ses citoyens. Ajuster un taux de taxation n'est jamais une décision prise de gaieté de cœur — ni pour moi comme mairesse, ni pour l'ensemble des élus autour de la table. Cependant, nous devons agir de façon responsable.

Vous remarquerez une augmentation de 0,03 \$ par 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une hausse de 10 %. Je veux être honnête avec vous : cette décision n'a pas été facile, mais elle est nécessaire. Elle a été prise avec prudence, rigueur et transparence, en tenant compte des besoins exprimés par les citoyens, secteur par secteur, afin de continuer à améliorer la qualité de vie, la sécurité et les services offerts dans notre municipalité.

Nous prenons aujourd'hui nos responsabilités afin de préserver et d'améliorer nos infrastructures, tout en planifiant l'avenir de façon responsable. C'est l'engagement que nous avons pris envers vous, et c'est celui que nous continuerons d'honorer.

Sylvie Tourangeau, mairesse

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte est de 300 \$ ou plus, ce compte est payable en 4 versements, sinon le montant total est payable le 15 mars. Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 7 % à compter du moment où ils deviennent exigibles. Une pénalité de 5 % du solde impayé est ajoutée au montant de taxes exigibles.

SAVIEZ-VOUS ? Les arrérages, soldes, créditeurs et chèques postdatés seront inscrits sur votre compte.




2026

TAUX DE TAXES DÉTAILLÉS


Taxes foncières	0,3354 \$ / 100 \$ d'évaluation
Service de la dette 0.0333 \$/100 \$ d'évaluation	
R-452 Garage	R-535 Parc Intergénérationnel
R-479 Fourgon	R-570 Route,
R-485 Chemin	Patinoire Cazaville,
R-504 Camion Hygiène	Bateau incendie
R-530 TECQ 2019-2023	R-582 Acquisition Plage
Services municipaux	
Centre communautaire	75,88 \$ / logement et roulottes
Bibliothèque	69,97 \$ / logement et roulottes
Cours d'eau 0,0661 \$ / 100 \$ d'évaluation	
Taxes réseau d'égouts (secteur village Saint-Anicet)	
Infrastructures	261,73 \$ / unité
Entretien	634,77 \$ / unité
Taxes de collectes déchets et recyclage	
Bac bleu et noir	154,88 \$ / logement et roulottes
Conteneur 6 à 8 verges	750,00 \$ / conteneur

	Évaluation imposable	1 151 273 300
	Évaluation non imposable	18 577 800
	Proportion médiane	95 %
	Facteur comparatif	1,05


MODE DE PAIEMENT




Institution financière



Chèques postdatés



Argent/Débit



Carte de crédit

Au guichet, au comptoir ou sur la plateforme Internet de votre institution. Notre nom de fournisseur est Municipalité de Saint-Anicet. Numéro de référence = numéro de matricule débutant par la lettre F ou D. Selon l'institution, le nombre de caractères peut varier (alphanumérique ou non, 10 à 17 chiffres). Si vous possédez plusieurs comptes, vous devez faire un paiement par compte. La Municipalité n'est pas responsable des délais de traitement des institutions financières.

Au comptoir de l'Hôtel de Ville, dans la boîte de dépôt située à côté de l'entrée du bureau de l'Hôtel de Ville ou par la poste avec les coupons du compte. Veuillez inscrire au dos de votre chèque, votre numéro de matricule. Ne pas brocher le chèque avec les coupons.

Uniquement au comptoir de l'Hôtel de Ville.

Uniquement sur le site internet de la municipalité, des frais d'administration de 1,98 % seront ajoutés à votre transaction (voir les modalités).
<https://transphere.acceo.com/stanicet/#/U3001>